

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un à vingt heures, le treize avril, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

**Présents** : Patrice LANSARD, Sylvie FROGER, Gérard POYET (adjoints)

Estelle MORIN, Joëlle VERNAY, Patricia CHAUDIER, Ingrid BESSON, Christian JAMES, Sylvie BOILLOT Xavier BRETIN Stéphane FRANCHEQUIN, Cyril TOURNAIRE

**Absents excusés** : Emeline DUFRESNE, Raphaël MESQUITA

**Secrétaire de séance** : Sylvie BOILLOT

### **ORDRE DU JOUR**

- I. Intervention Mr Georges RSE
- II. Renouvellement de l'organisation du temps scolaire
- III. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- IV. Devis SIEA isolation école nord par soufflage
- V. Devis fauchage routes et chemins
- VI. Devis réparations et mises aux normes électricité
- VII. Retour commissions syndicats CCDSV
- VIII. Questions diverses
- IX. Points sur notre fonctionnement.

Port du masque obligatoire en permanence.

Sans présence du public.

D'autres modifications peuvent intervenir en fonction des consignes à venir de la Préfecture.

Approbation du compte-rendu du 23 mars 2021 reporté au prochain Conseil Municipal.

Demande autorisation de rajouter les points suivants :

- délibération actant la suppression de la régie des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et précisant la demande de clôture de compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor)
- délibération actant la convention de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes

### **Vote du huis clos du fait des consignes sanitaires COVID.**

#### **I - Intervention de Mr GEORGES de RSE**

-présentation de la Régie Syndicat d'Electricité

-présentation du déploiement des nouveaux compteurs électriques communicants pour mise en place prévisible en 2023

#### **II - Renouvellement de l'organisation du temps scolaire**

Références : Article D521-10 et suivants du code de l'Education, Décret n° 2020-632 du 25 mai 2020.

Par dérogation, le temps d'enseignement de l'école est actuellement organisé sur un rythme de 4 jours, et ce depuis la rentrée 2017 ou 2018. Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Si on souhaite maintenir une organisation à 4 jours, il convient de faire parvenir une proposition conjointe des communes de Toussieux et Rancé et du conseil d'école du RPI. Cette proposition prendra la forme d'une délibération précisant les jours et horaires envisagés. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain attire notre attention sur la réglementation en vigueur. A défaut d'une demande faisant consensus entre les conseils municipaux et le conseil d'école, il ne sera pas possible de retrouver une organisation dérogatoire à 4 jours. En cas de non-consensus, il sera alors nécessaire de

retrouver dès septembre 2021 une organisation à 4.5 jours. Cette demande devra intervenir avant le 28 mai.

Proposition en reprenant le fonctionnement actuel :

- horaires de l'école maternelle de Rancé (lundi-mardi-jeudi et vendredi)

8h30 (ouverture du portail à 8h20)-11h45 et 13h30 (ouverture du portail à 13h20)-16h15

- horaires de l'école élémentaire de Toussieux (lundi-mardi-jeudi et vendredi)

8h45 (ouverture du portail à 8h35) 12h et 13h45 (ouverture du portail 13h35) 16h30

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **III - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021**

Suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, nous avons commis une erreur d'interprétation de texte. Pour le particulier rien ne change en termes d'imposition mais il convient d'intégrer le taux du Département de l'Ain à celui de la commune avec un vote avant le 15 avril 2021

Vu le Code Général des Impôts

Vu la délibération n° 08-2020 instituant les taux 2020 de la manière suivante :

Taxe d'Habitation 13.40 %

Taxe Foncier Bâti 14.18 %

Taxe Foncier Non Bâti 41.26 %

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales votées en 2020 pour l'année 2021 sachant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition 2021 au même niveau de ceux de 2020 soit :

Taxe d'Habitation : la commune ne le vote plus, l'Etat verse une compensation.

Taxe Foncière Bâti : 28.15 % = 14.18 % (taux 2020 reconduit) + 13.97 % (soit le taux du département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme supprimant la Taxe d'Habitation)

Taxe Foncière Non Bâti : 41.26 % (taux 2020 reconduit).

Accord du conseil municipal à l'unanimité. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré charge Mr le Maire de procéder à la notification à l'administration fiscale.

### **IV - Devis SIEA isolation par soufflage de l'école nord**

L'isolation de l'école nord peut être améliorée par soufflage. Le SIEA nous permet de signer une convention avec CertiNergy & solutions

La surface à traiter est de 124 m<sup>2</sup> pour un prix total TTC de 1 578 €. Compte tenu de la prime CEE, le reste à charge pour la commune est de 707.58 € TTC

Il est proposé d'accepter le principe d'isolation de l'école nord pour un montant restant à la charge de la commune de 707.58 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **V - Devis fauchage routes et chemins**

L'entreprise Marcet de Civrieux assure depuis 2 ou 3 ans le fauchage des accotements suivant le devis proposé

- Le long des routes : 6 830 m -> 1 687. 2 €TTC
- Le long des chemins de terre 6 740 m -> 1 626 €TTC

Soit un total pour 1 passage = 3 313.20 €TTC

Le nombre de passages dépend de la météorologie (1 passage en 2020 – 2 en 2019)

Il est proposé de retenir l'entreprise Marcet pour le fauchage des accotements.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **VI - Devis réparations et mises aux normes électricité**

Suite aux contrôles périodiques électriques effectués par Véritas, un certain nombre de non-conformités ont été notifiées dans le rapport d'intervention.

Ces réparations et ou mises aux normes ont fait l'objet d'un devis par l'entreprise Bathex pour un montant TTC de 2 055.60 € TTC.

Il est proposé de retenir l'entreprise Bathex pour un montant TTC de 2 055.60 € TTC

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **Point rajouté : Suppression de la régie des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) et demande de clôture de compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor)**

Par délibération 22-2014 en date du 15 mai 2014, le Conseil Municipal a acté l'ouverture d'une régie de recettes pour permettre l'encaissement spécifique des droits qui étaient facturés aux parents dans le cadre des services ou activités périscolaires.

Compte tenu de l'arrêt de cette activité, il est nécessaire de supprimer cette régie de recette avec effet au 31 janvier 2019 en précisant la demande de clôture du compte DFT (Dépôt Fonds au Trésor).

Il est demandé au conseil de valider la suppression de cette régie de recettes spécifiques au TAP et de préciser la demande de clôture du compte DFT associé.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **Point rajouté : délibération actant la convention de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes**

Considérant la délibération 13-2021 du 23 mars 2021 actant l'autorisation de la rénovation de la salle des fêtes au terrain de loisirs.

Pour avancer dans le projet de rénovation de la salle des fêtes – dépôt de permis de construire envisagé courant avril 2021, il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture R2A représenté par Renaud Alardin.

Pour un montant des travaux estimé à 86 777 € HT le montant des honoraires s'établit à un taux de 18.83 % soit un montant de 16 339.15 € HT (études et travaux).

A cela il convient d'ajouter une mission OPC R2A d'un taux de 2 % du montant estimé HT des travaux soit 1 735.54 €.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition de convention.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **VII - Retour commissions syndicats CCDSV**

CCDSV : La Commission mobilité en attente de décision sur le transfert ou pas de compétence avec la région AURA. Plan d'aménagement des mobilités actives en cours d'études.

SIAH vote du budget -problèmes d'identification des parcelles sur les bassins de rétention - nécessité d'établir des conventions de servitude sur ces ouvrages- réflexions en cours sur qui fait quoi en terme de gestion d'entretien de ces bassins.

Retour Bureau d'Etude Réalités Environnement suite visites sur les bassins

Propositions axes aménagements et risques.

Conseil d'école : liste des actions annulées-renouvellement des rythmes scolaires voté en conseil d'école.

Rentrée 2021-2022 : plus d'enfants déjà inscrits que le prévisionnel. Les enseignants étudient la possibilité de dédoubler la classe de Grande Section pour en mettre une partie à Toussieux. Les demandes de dérogation des parents pour inscrire leurs enfants dans d'autres écoles ne sont pas encore arrêtées par les autres communes. En cas de refus de leur part, nous aurons l'obligation de les réintégrer dans notre effectif. Un nombre d'inscriptions plus importants pour la prochaine rentrée va entraîner des problèmes de rotation à midi pour aller à la cantine. 2 cars seront souvent nécessaires entraînant un fonctionnement en flux tendu.

Commission vie du village : projets à échéances diverses (court – mandat) /jeux terrain de loisirs/ aménagement monument aux morts / décoration Noël / nom de rue dans les lotissements pour faciliter l'accès à la fibre/ réévaluation de la location de la Salle des Fêtes suite aux travaux de rénovation. / aménagement butte «entrée ouest » - plantation jonquilles à l'automne/ étude mise en place participation citoyenne / projets boîte à livres/

Forum des associations : rentrée compliquée avec les travaux de la Salle des Fêtes / à coupler avec les nouveaux arrivants.

### **VIII - Questions diverses**

Dégradations fossés évacuation bassin rétention « domaine des sources ». Béton en fond de fossé à refaire vers Patricia CHAUDIER. Ce problème incombe au lotissement « domaine des sources ».

### **IX - Point sur notre fonctionnement**

Point reporté.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 mai à 20 H**